



MAIRIE
D'

AUBIET

32270

Tél. : 05.62.65.90.10

Aubiet, le 04 décembre 2025

M. Bruno BLONDEAU
Maire d'Aubiet
32270 AUBIET

à

DDT Service Eau et Risques.

OBJET : Syndicat de production d'eau potable Auch / Aubiet

Madame, Monsieur,

Vous sollicitez l'avis de la commune d'Aubiet concernant le projet de raccordement à la future station situé sur la rivière Gers.

Ce projet permettra de desservir les abonnés du SAMEP Aubiet Marsan par une nouvelle station qui sera raccordée par la pose d'une canalisation et la création d'un château d'eau.

Le dossier présente les caractéristiques techniques, les impacts environnementaux, une analyse sur la qualité de l'eau desservie.

1. Les impacts environnementaux

Le dossier semble être cohérent au niveau des actions de compensation environnementales qui sont listées. Les incidences et les impacts sur les habitats, faune et la flore ont toutes été prises en considération.

Au vu de l'impact économique, je ne pense pas opportun de rajouter des compensations environnementales supplémentaires que les abonnés du SMAEP devront supporter financièrement.

2. Le futur réservoir

Son positionnement sur la commune de Pavie va entraîner des travaux colossaux dans un secteur qui présente actuellement des problématiques au niveau des riverains. En effet, l'adduction de l'eau se fera par une pose d'une canalisation sur un réseau emprunté par les camions se rendant à la décharge de Trigone.

Le château d'eau avec sa hauteur de 40 m aura un impact visuel important.

3. Le prix de l'eau

Ce projet présente une iniquité financière. Les aides publiques sont nécessaires pour permettre de trouver un équilibre entre les territoires ruraux et urbain. Le raccordement imposé par l'Etat et non choisi par notre territoire est un exemple de déséquilibre financier.

La ville d'Auch possède plusieurs grands consommateurs tandis que sur notre territoire SMAEP nous avons seulement Prolainat.

La Communauté d'Agglomération d'Auch aura une capacité de développement urbain tandis que les communes rurales du SMAEP sont contraintes par la loi ZAN. Notre commune d'Aubiet ne pourra plus accueillir des nouveaux résidents, soit des nouveaux abonnés et des consommateurs d'eau potable.

SMAEP devra passer à l'horizon 2030 à un prix au m3 de 4.5 € dans le meilleur des scénarii et entre 6 € voire 9 €/m3 dans les scénarii les plus pessimistes au lieu des 3.24 €/m3 actuellement.

En rappel, le prix de l'eau pour la ville d'Auch pourrait rester à 3.3€/m3.

Les subventions publiques auraient dû être orientées pour ne pas pénaliser notre territoire rural et notre commune.

4. La rivière Arrats

La rivière Arrats, d'après les Services de l'Etat n'est plus compatible avec un prélèvement pour la production d'eau potable. Les comparaisons entre la rivière Gers et Arrats en termes de qualité d'eau brute sont pratiquement identiques. Nous retrouvons les mêmes problématiques pour les pesticides et les métabolites.

Le débit de la rivière Gers est plus important ce qui assure une dilution. Mais la rivière Arrats possède le plus grand château d'eau du Département : la retenue de l'Astarac (10M de m3.). Le pompage du SMAEP sur une année est d'environ de 0.5M3 soit 5 % de la capacité de stockage de la retenue, et 10 % du prélèvement sur un débit réservé de 250 L/s, ce qui est peu important.

De plus la rivière Gers est impactée par de nombreux « centre bourg » (Masseube, Seissan, Auterive...) qui sont situés en amont du futur captage. La rivière Gers sera plus vulnérable tels que les produits médicamenteux et les PFASS. Le dossier ne fait aucune mention de ces deux enjeux.

La rivière Arrats en amont d'Aubiet par son absence de centre bourg est un cours d'eau qui présente les caractéristiques d'être préservées contrairement à la rivière Gers.

Le projet de raccordement aurait dû être inversé : la station d'eau potable du SPEPPA construite sur la commune d'Aubiet avec un raccordement vers Auch.

5- Le canal de Monlaur

Considérant que l'Etat n'a pas proposé d'études alternatives sur l'exploitation d'une eau de qualité par la captation des eaux directes du canal de Monlaur ou de la Neste. Une étude de prospective économique aurait dû analyser la faisabilité entre les montants nécessaires qu'il devra être mise en place pour des mesures préventives agricoles et l'investissement sur un réseau sécurisé avec une eau de qualité.

Le canal de Monlaur se jette à seulement 8 km de la future station. Il présente un débit de 40 à 50 l/s ce qui est suffisant pour répondre au besoin du SPEPAA. Une retenue collinaire remplie par ce canal avec une vocation seulement AEP aurait permis de sécuriser la ressource en AEP. De plus par gravité, l'adduction aurait pu être directe vers le réservoir de Lescat.

6 - La sobriété des consommateurs

Par un effet conjugué de l'augmentation du prix de l'eau et les annonces gouvernementales appelant à la sobriété, les administrés et les entreprises de notre Syndicat appliquent une baisse de la consommation de l'eau entre 15 et 20 %. Nous ne pouvons que nous féliciter des efforts consentis pour une meilleure utilisation de l'eau. Mais dans un principe de redevances qui sont conditionnées par de la consommation, nous avons une baisse importante des moyens financiers pour notre syndicat. Les perspectives comme la diminution du nombre d'élèves, des incertitudes sur la consommation de certaines entreprises n'offrent pas des perspectives optimistes.

Conclusion :

Dans ce projet présenté par les Services de l'Etat, il n'a pas été souligné la grande disparité entre le territoire urbain d'Auch et notre territoire rural. Ce déséquilibre ne sera jamais compensé et le projet de raccordement sera toujours en notre défaveur. Notre potentiel de financement n'est pas assez important pour supporter un tel projet. De plus, nous rentrons dans une crise financière pour certains financeurs.

Le Maire, M. Bruno BLONDEAU